

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-de Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 13 avril 2016, à 20 heures, sont présents :

Mesdames les Conseillères régionales,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Diane Leduc	Sainte-Anne-de-Sorel (représentante désignée)
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Est absent(e) :

Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
-----------------	----------------------

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Jacinthe Vallée, greffière, M. Mario Dion, directeur de l'aménagement, et M^{me} Josée-Ann Bergeron, coordonnatrice aux communications.

NOTE : À 18 h 30, les conseillers régionaux se réunissent en comité général de travail et en caucus.

2016-04-142 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Retrait du point 15.1 - Dépôt, s'il y a lieu, des rapports de l'An 6 et de l'An 7;
- Ajout des sujets ci-dessous au point 19 :
 - 19.1 Programme RénoRégion;
 - 19.2 Départ à la retraite du directeur du Service de prévention incendie de Saint-Ours;
 - 19.3 Dossier relatif à la décharge du Trait Carré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-04-143 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 9 MARS 2016**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 9 mars 2016 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-04-144 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 30 MARS 2016**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du 30 mars 2016 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-04-145 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL CULTUREL (CRC) DU 4 FÉVRIER 2016**

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional culturel (CRC) du 4 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-04-146 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 13 JUILLET 2015**

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) du 13 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-04-147 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la partie 1 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 1 apparaissant à la liste soumise pour la période d'avril 2016 et totalisant 527 128,97 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-04-148 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 3 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la partie 3 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 3 apparaissant à la liste soumise pour la période d'avril 2016 et totalisant 23 764,84 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

2016-04-149 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 4 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la partie 4 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 4 apparaissant à la liste soumise pour la période d'avril 2016 et totalisant 455 489,24 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 4 DU BUDGET

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

Monsieur le Conseiller régional Olivar Gravel fait le suivi de ses représentations depuis la dernière séance, soit :

- Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) : Il informe les membres des principaux éléments discutés lors de la réunion du conseil d'administration du 29 mars.
- Comité ZIP du lac Saint-Pierre : M. Gravel mentionne qu'il n'a pas pu assister à la dernière réunion de cet organisme, car celle-ci avait lieu la même journée que les réunions du comité de sécurité publique et de la SADC. Il précise qu'il a reçu un rapport de la directrice générale et que les

documents relatifs au forum de la Table de concertation régionale du 29 mai 2015 lui ont été déposés.

- Comité régional de la famille : M. Gravel informe les membres des principaux éléments abordés lors de la dernière rencontre de ce comité, soit :
 - Présentation de M^{me} Francine Laplante, travailleuse de milieu, concernant le projet RADAR (Réseau actif de dépistage des aînés à risque);
 - Financement de ce projet (115 000 \$) grâce au programme Québec amie des aînés;
 - Présentation de M^{me} Marie Ouellet, nutritionniste et agente de promotion des saines habitudes de vie;
 - Discussion concernant les différents projets en cours ou à venir.

Monsieur le Conseiller régional Denis Marion mentionne qu'il a participé à la réunion de la Table de développement social le 23 mars et informe les membres des sujets discutés, soit :

- Mise à jour du plan d'action collectif;
- Préparation de la présentation de l'indice de développement des municipalités.

M. le Conseiller régional Jean-François Villiard souligne que l'assemblée générale annuelle de la Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel a eu lieu le 18 avril et il en résume les principaux éléments.

M. le Conseiller régional Louis R. Joyal fait part de sa participation à une réunion du Bureau des délégués concernant des projets d'entretien de cours d'eau touchant le territoire des MRC de Pierre-De Saurel et des Maskoutains, soit :

- Cours d'eau du rang Saint-Thomas;
- Cours d'eau entre Saint-Thomas et Thiersant (mandat confié à la MRC des Maskoutains);
- Cours d'eau Champagne; et
- un autre cours d'eau situé à Saint-David et Saint-Marcel.

M. le Conseiller régional Serge Péloquin fait le résumé de ses représentations depuis la dernière séance, soit :

- Comité régional culturel (discussion concernant le pro forma des projets);
- Office de tourisme;
- Comité du CLD.

2016-04-150

AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX (MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID)

Le directeur de l'aménagement présente son rapport d'analyse concernant le règlement numéro 550-2012-01 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012 de la Municipalité de Saint-David. Il présente également la recommandation du comité consultatif agricole (CCA) relative à ce règlement de modification (résolution CCA-2016-04-03).

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'aménagement qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 550-2012-01 de la Municipalité de Saint-David.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-04-151 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX
(VILLE DE SOREL-TRACY)**

Le directeur de l'aménagement présente son rapport d'analyse concernant le règlement numéro 2316 modifiant les règlements de la Ville de Sorel-Tracy suivants :

- règlement de zonage numéro 2222;
- règlement de lotissement numéro 2223;
- règlement de construction numéro 2224;
- règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2226.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'aménagement qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 2316 de la Ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-04-152 **AVIS DE LA MRC À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE
D'AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL**

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) désire obtenir l'avis de la MRC concernant une demande de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel pour l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, d'une superficie de 286,5 mètres carrés (1 mètre de large par 286,5 mètres de long) localisée à même une partie du lot 4 484 149 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel veut établir une servitude d'utilité publique (électricité, téléphonie et câblodistribution) visant à desservir les lots résidentiels localisés sur le côté sud de la rue Marie-Didace, dans un secteur de développement résidentiel autorisé par la CPTAQ (dossier numéro 370864);

CONSIDÉRANT que le fonds servant de la servitude proposé est d'un mètre de large en zone agricole (lot 4 484 149) et de deux mètres de large sur les lots résidentiels adjacents sur une longueur de 286,5 mètres;

CONSIDÉRANT qu'une servitude d'utilité publique n'entraîne pas systématiquement l'occupation physique du sol, mais restreint l'implantation d'activités permanentes (bâtiment);

CONSIDÉRANT que le lot 4 484 149 visé par la demande est en friche arborescente et n'est pas cultivé;

CONSIDÉRANT que le fonds servant ne pourra pas être utilisé pour des activités physiques permanentes;

CONSIDÉRANT que les activités agricoles, telles que la culture du sol ou la couverture végétale, ne sont pas restreintes sur la partie du fonds servant située sur le lot 4 484 149 (référence à l'article 1 LPTAA);

CONSIDÉRANT que l'espace visé par la demande est celui qui représente le site comportant le moins de pertes de sols propices à l'agriculture ainsi que le moins de répercussions sur le développement de l'agriculture et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que les infrastructures ne créent aucune contrainte en matière environnementale pour les établissements de production animale (en référence aux dispositions de contrôle intérimaire);

CONSIDÉRANT que les infrastructures n'engendrent pas d'inconvénients additionnels pour l'application réglementaire en matière de distances reliées aux odeurs (en référence aux dispositions de contrôle intérimaire);

CONSIDÉRANT que l'homogénéité des exploitations agricoles de différents secteurs sera conservée;

CONSIDÉRANT que les impacts sur les ressources « eau et sol » pour l'agriculture ne seront pas différents de l'utilisation précédente des terrains;

CONSIDÉRANT que le choix du site n'entraînera aucune contrainte additionnelle à l'égard d'activités agricoles, notamment en ce qui concerne les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC pour les activités compatibles à l'affectation « Le milieu rural » (section 2.1.2 Le milieu rural du document complémentaire) et qu'il correspond aux objectifs sur le maintien, la consolidation et l'amélioration des services à la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane Leduc

Que le Conseil de la MRC avise la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) qu'il est favorable à la demande présentée par la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel pour l'établissement d'une servitude d'utilité publique visant à desservir des lots résidentiels localisés sur le côté sud de la rue Marie-Didace (dossier numéro 411591), dans un secteur de développement résidentiel autorisé par la CPTAQ (dossier numéro 370864).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-04-153

AVIS DE LA MRC À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'EXCLUSION ET D'INCLUSION DE LA MUNICIPALITÉ DE MASSUEVILLE

CONSIDÉRANT la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) demandera l'avis de la MRC de Pierre-De Saurel concernant une demande de la Municipalité de Massueville pour l'exclusion de la zone agricole d'une superficie de 5 617 mètres carrés localisée à même une partie des lots 3 217 564, 3 217 546 et 3 217 561 du cadastre du Québec, ainsi que pour

l'inclusion à la zone agricole d'une superficie de 1 461 mètres carrés localisée à même une partie du lot 5 595 248 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de la Municipalité de Massueville consiste à régulariser une situation existante depuis la délimitation de la zone agricole en 1978;

CONSIDÉRANT que l'espace revendiqué par l'exclusion, même si en zone agricole, n'est pas cultivé et correspond, depuis la délimitation de la zone agricole en 1978, à :

- la cour de l'école sise sur la rue Bonsecours (lot 3 217 564);
- un terrain municipal servant pour les loisirs (lot 3 217 546) sis à l'arrière du bureau de poste et de l'ancienne caisse populaire (devenue le bureau municipal);
- l'arrière-cour d'une habitation également localisée sur la rue Bonsecours (lot 3 217 561);

CONSIDÉRANT que l'exclusion n'entraîne aucune perte de sol cultivé et propice à la culture;

CONSIDÉRANT que l'espace revendiqué par l'exclusion représente le site comportant le moins de répercussions sur le développement de l'agriculture et les activités agricoles, en regard de son faible potentiel agricole et de sa proximité au périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT que l'espace revendiqué par l'inclusion représente la possibilité de consolider une entreprise agricole;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité des exploitations agricoles du secteur sera conservée;

CONSIDÉRANT que ces sites sont situés en périphérie du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT que les impacts sur les ressources « eau et sol » pour l'agriculture ne seront pas différents de l'utilisation précédente de ces terrains, soit une cour d'école, un terrain des loisirs et un terrain résidentiel;

CONSIDÉRANT que le choix des sites n'entraînera aucune contrainte additionnelle à l'égard d'activités agricoles, notamment en ce qui concerne les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif agricole (CCA) recommande au Conseil de la MRC, à la suite de sa réunion du 6 avril 2016, d'émettre un avis favorable à cette demande pour les motifs suivants :

1. La zone agricole et le périmètre d'urbanisation ne représentent pas l'utilisation réelle de ces terrains et cela depuis de nombreuses années;
2. L'exclusion demandée et la correction du périmètre d'urbanisation n'augmenteront pas les impacts sur les activités agricoles avoisinantes, car les parties de lots visées sont déjà utilisées à des fins autres qu'agricoles;
3. L'inclusion demandée et la correction du périmètre d'urbanisation sont propices aux activités agricoles, car la partie de lot visée est déjà cultivée et utilisée à des fins agricoles;
4. L'exclusion n'entraîne pas la perte de sol à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC et qu'il correspond aux objectifs de protection du milieu agricole, de développement urbain à l'intérieur des périmètres d'urbanisation;

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC avise la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) qu'il est favorable à la demande d'exclusion et d'inclusion présentée par la Municipalité de Massueville à la CPTAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-04-154 **PARTAGE DES COÛTS LIÉS À LA PARTICIPATION DU PRÉFET AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM**

CONSIDÉRANT que le préfet est le représentant officiel de la MRC;

CONSIDÉRANT le consensus obtenu en comité général de travail pour que les frais liés à la participation du préfet au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) soient assumés à 50 % par la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC accepte de payer la moitié des coûts relatifs à la participation du préfet au congrès annuel de la FQM, le tout dans le respect des dispositions du règlement numéro 235-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-04-155 **OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION DU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)**

Les membres prennent connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres public relatif aux services professionnels pour l'élaboration du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

CONSIDÉRANT que quatre (4) firmes ont déposé une soumission à la suite de l'appel d'offres pour la fourniture des services professionnels requis;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires ont reçu un pointage intérimaire supérieur à 70 points;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection indiquant que la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, en l'occurrence celle de la firme Pluritec, est conforme aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le plan de travail et les coûts nécessaires à la réalisation du plan d'intervention ont été approuvés par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) le 6 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC :

- octroie à la firme Pluritec le contrat de services professionnels pour l'élaboration du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), dont la soumission est au montant de 84 590,33 \$ taxes incluses pour la partie A;
- bénéficie d'un délai de 120 jours (à compter de la date de la présente résolution) pour étudier la possibilité d'octroyer l'option contenue à la partie B des documents d'appel d'offres;
- reconnaît que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs à ces services tiennent lieu de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-04-156 **OCTROI DU CONTRAT DE COLLECTE, DE TRANSPORT, DE TRAITEMENT ET/OU D'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-03-139 concernant le mandat de négociation confié au directeur général et au préfet en vue de l'octroi du contrat de collecte, de transport, de traitement et/ou d'élimination des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT le contenu du mémo préparé par le directeur général concernant ladite négociation avec EBI Environnement inc., le tout conformément à l'article 983.3 du Code municipal du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que le Conseil de la MRC :

- octroie à EBI Environnement inc. le contrat de collecte, de transport, de traitement et/ou d'élimination des matières résiduelles au coût annuel (en dollars 2016) de 3 275 596,14 \$, taxes incluses (option B), le tout sans modification au calendrier de collectes;
- reconnaît que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs à ces services tiennent lieu de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-04-157 **OCTROI DU CONTRAT DE COLLECTE, DE TRANSPORT, DE TRAITEMENT ET/OU D'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES PAR L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL**

Les membres prennent connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres public relatif au contrat de collecte, de transport, de traitement et/ou d'élimination des matières résiduelles générées par l'écocentre régional;

CONSIDÉRANT que trois (3) entreprises ont déposé une soumission à la suite de cet appel d'offres, soit : EBI Environnement inc. au coût de 188 742,96 \$ (taxes incluses), Service Transpodec inc. au coût de 365 676,19 \$ (taxes incluses) et Jean-Paul Blanchard & fils au coût de 379 676,19 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission, en l'occurrence celle d'EBI Environnement inc., est conforme aux documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC :

- octroie à EBI Environnement inc. le contrat de collecte, de transport, de traitement et/ou d'élimination des matières résiduelles générées par l'écocentre régional pour un montant de 188 742,96 \$ taxes incluses;
- reconnaît que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs à ces services tiennent lieu de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-04-158 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (LQE) DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RUISSEAU DU MARAIS (C1214)**

CONSIDÉRANT le contrat de nettoyage et d'entretien du ruisseau du Marais (C1214) octroyé à Drainage Saint-Célestin en juillet 2015 (réf. résolution numéro 2015-07-174);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) la MRC doit demander un certificat d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, la demande de certificat d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation du projet de nettoyage et d'entretien du ruisseau du Marais, ainsi que tous les documents exigés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-04-159 **CONFIRMATION D'UNE AFFECTION DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC autorisait la signature d'un protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière au Recyclo-Centre en décembre 2015 (réf. résolution numéro 2015-12-338);

CONSIDÉRANT que ce protocole d'entente a été signé le 18 janvier 2016;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 61 200 \$ a été déboursée à titre de mise de fonds aux termes de ce protocole d'entente;

CONSIDÉRANT qu'une affectation de surplus est nécessaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le prélèvement de cette somme au surplus non affecté de « Déchet 11 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-04-160 **DÉCLARATION DE LA RURALITÉ**

M. le Conseiller régional, Denis Marion prend la parole pour expliquer les raisons de l'adoption de la déclaration de la ruralité.

Au terme de ces explications et

CONSIDÉRANT que l'adoption de cette déclaration est recommandée par le comité régional de la ruralité;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC adopte la déclaration de la ruralité qui se lit comme suit :

Conscients de l'apport inestimable des municipalités rurales au développement de notre MRC;

Décidés à protéger le patrimoine humain, naturel, culturel et historique au sein des municipalités rurales de notre MRC;

Convaincus que des municipalités rurales dynamiques contribuent à rendre une région attractive pour de nouveaux résidents et de nouveaux investisseurs;

Convaincus qu'une ruralité forte peut contribuer au développement et au rayonnement de notre ville-centre;

Désireux de partager une vision commune de l'ensemble du développement du territoire de la MRC pour unir ruraux et urbains;

Nous nous engageons à :

Promouvoir et protéger le mode de vie rural sur le territoire de la MRC;

Travailler au développement de la zone agricole de la MRC;

Encourager la collaboration et la solidarité entre les milieux ruraux et les milieux urbains;

Continuer à mettre à la disposition des municipalités rurales un fonds de développement pour soutenir la mise en œuvre de projets structurants en milieu rural;

Par ces engagements, nous souhaitons affirmer notre volonté de contribuer au rayonnement et à la pérennité de la ruralité sur tout le territoire de la MRC de Pierre- De Saurel, dans une vision de complémentarité avec notre ville-centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-04-161 ENTÉRINEMENT D'UNE DÉCISION CONCERNANT UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT la problématique soulevée par le directeur général lors de la réunion du comité général de travail du 30 mars 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner la décision prise par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC entérine la suspension avec traitement de l'employé numéro 22-0001 jusqu'à ce que l'enquête soit complétée.

M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis demande le vote :

POUR : 15 voix CONTRE : 1

Le résultat du vote en faveur de la proposition représente 97 % de la population des municipalités ayant participé au vote (réf. : décret de population 1125-2015).

ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

Les membres du Conseil prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

2016-04-162 APPUI AU PROJET D'INVESTISSEMENT POIRIER CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN PONT RELIANT SOREL-TRACY ET BERTHIERVILLE

Les membres prennent connaissance du courriel reçu de M. Jean-Yves Landreville concernant le projet relatif à la construction d'un pont reliant les rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Sorel-Tracy.

Après discussion sur le sujet et

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution 2016-01-54, a appuyé Investissement Poirier dans sa démarche en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité visant la construction reliant les rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de la ville de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT l'importance de cette liaison autoroutière pour le développement économique régional;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC réitère son appui à la démarche d'Investissement Poirier en vue de la construction d'un pont reliant les rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-04-165 **APPUI À LA MRC DE LAC SAINT-JEAN-EST CONCERNANT LE PROGRAMME RÉNORÉGION**

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 9275-02-2016 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est concernant une demande de budget supplémentaire dans le cadre du programme RénoRégion (PRR).

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel, en appui à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de majorer substantiellement les budgets consentis à la Société d'habitation du Québec pour soutenir le programme RénoRégion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance.

2016-04-170 **DÉPART À LA RETRAITE DU DIRECTEUR DU SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE DE LA VILLE DE SAINT-OURS**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du directeur du Service de prévention incendie de la Ville de Saint-Ours, M. Denis Hébert;

CONSIDÉRANT que la carrière de M. Hébert à la Ville de Saint-Ours s'est échelonnée sur plus de 23 ans, dont 9 à titre de directeur du Service de prévention incendie;

CONSIDÉRANT qu'il a, durant ses années de service, eu à composer avec des éléments majeurs tels que l'augmentation des coûts et l'avènement des schémas de couverture de risques en sécurité incendie des MRC;

CONSIDÉRANT que son sens aigu de l'organisation et son leadership lui ont permis d'assurer une saine gestion de ces éléments et de son service, le tout en concertation et en collaboration avec les municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC reconnaît le professionnalisme et la grande qualité des services offerts par M. Hébert;

CONSIDÉRANT la précieuse collaboration de M. Hébert dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la mise à jour du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Et résolu à l'unanimité

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres du Conseil prennent connaissance des invitations.

2016-04-168 CLASSEMENT DES INVITATIONS

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que les invitations reçues soient classées au dossier de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-04-169 RELANCE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC CONCERNANT LE BUDGET DU PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro 2016-03-127, demandait à la Société d'habitation du Québec de permettre le report à la programmation 2016-2017 des sommes non utilisées à la programmation 2015-2016 du Programme RénoRégion (PRR);

CONSIDÉRANT qu'aucune réponse officielle n'a été reçue à la MRC à la suite de cette demande;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC de suivre de près ce dossier pour le bénéfice de sa population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel réitère sa demande à la Société d'habitation du Québec, soit :

- de permettre que la partie de l'enveloppe budgétaire non utilisée dans le cadre de la programmation 2015-2016 du PRR puisse exceptionnellement être engagée après le 31 mars 2016;
- d'ajouter les sommes non utilisées de la programmation 2015-2016 aux sommes à recevoir dans le cadre de la programmation 2016-2017 du PRR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-04-171 MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONCERNANT LE DOSSIER DE LA DÉCHARGE DU TRAIT CARRÉ

Cette résolution a été annulée
(réf. : résolution n° 2016-06-226)

Les membres discutent de la problématique qui avait été soulevée en 2014 concernant l'installation d'un ponceau dans le cadre des travaux d'entretien de la décharge du Trait Carré.

Au terme de cette discussion,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC mandate le directeur général afin qu'il entreprenne les démarches requises dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens adressent des questions aux membres du Conseil.

2016-04-172 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que la séance soit levée à 21 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDIT

Je soussigné certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2016 sont projetées.

Délivré à Sorel-Tracy, le 13 avril 2016.

Denis Boisvert
Directeur général et secrétaire-trésorier

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvas, préfet

M^e Jacinthe Vallée, greffière